

Programme suisse pour Erasmus+ 2024 (Jeunesse en Action)

## Aide-mémoire pour la mise en œuvre de projets

Votre projet est soutenu par le programme Jeunesse en Action et nous vous en félicitons. Vous trouverez ci-après quelques informations susceptibles de vous aider durant sa planification et à sa mise en œuvre. Veuillez les lire attentivement.

### Liste des participant-e-s

Pendant l'activité, n'oubliez pas d'inscrire sur la liste de participation tou-te-s les participant-e-s qui ont effectivement participé-e-s au projet. Il est important que seul-e-s les participant-e-s effectif-ve-s et non les participant-e-s prévu-e-s figurent sur la liste de participation, car c'est ainsi que les forfaits de voyage, de séjour et d'organisation sont calculés. La personne responsable du projet atteste par sa signature de l'exactitude des informations. Vous trouverez la liste à utiliser sur [www.movetia.ch/fr/jeunesse/reporting](http://www.movetia.ch/fr/jeunesse/reporting).

### Rapport final

Le rapport final est dû 60 jours après la fin du projet. Il doit être envoyé en ligne sur [my.movetia.ch](http://my.movetia.ch). Nous vous enverrons par e-mail le lien vers le formulaire environ 3 mois avant la fin du projet. Doivent être envoyées avec le rapport final la liste des participant-e-s signée par le-la responsable du projet et des pièces justificatives éventuelles pour les coûts pour des besoins particuliers. Les projets SVE nécessitent en outre l'envoi des rapports signés par les volontaires. Pour le paiement de toute contribution au soutien linguistique, il faut apporter la preuve que celui-ci a effectivement eu lieu.

Un rapport intermédiaire est nécessaire uniquement si le contrat de subvention le mentionne expressément.

### Versement de la subvention approuvée

La subvention convenue par contrat est normalement versée en deux tranches. La première tranche de 80 % est versée dans les 30 jours suivant la signature du contrat. La seconde tranche de 20 % est versée dans les 60 jours suivant l'envoi du rapport final complet. Si la subvention n'a pas été épuisée entièrement (par exemple car le nombre de participant-e-s au projet est moins important que prévu), le porteur de projets doit rembourser le montant restant à Movetia.

Dans des cas exceptionnels, un paiement en trois tranches (40/40/20 %) est stipulé dans le contrat. La deuxième tranche est alors versée après réception du rapport intermédiaire.

### Modifications du projet

Si vous modifiez votre projet (changement de partenaire, changement de la personne habilitée à signer, changement de date, etc.), n'oubliez pas de nous en informer par écrit dès que possible. Dans certains cas, il est nécessaire de déposer une demande de modification du contrat. En cas de doute, adressez-vous à l'équipe Jeunesse ([jeunesse@movetia.ch](mailto:jeunesse@movetia.ch)). Vous trouverez le formulaire de demande de modification du contrat sur [www.movetia.ch/fr/jeunesse/reporting](http://www.movetia.ch/fr/jeunesse/reporting).

## Visites de projet

Movetia est tenue d'effectuer un certain nombre de visites de projets. Ces visites ont pour but de vérifier l'état d'avancement du projet et de permettre un échange entre les porteurs de projet et l'équipe Jeunesse en action. Si votre projet est sélectionné pour une visite, celle-ci est convenue environ un mois à l'avance avec la personne de contact du projet. Vous recevrez un rapport de Movetia après la visite.

## Newsletter

Nous vous conseillons de vous abonner à notre [newsletter Activités de jeunesse](#). Vous recevrez ainsi toutes les informations importantes concernant nos programmes au cours de l'année.

## Travail de relations publiques et logo de Movetia

Nous vous encourageons à vous adresser aux médias et à poster sur les réseaux sociaux afin de communiquer le message, les objectifs et les résultats de votre projet. Partie intégrante de votre projet avec le programme Jeunesse en Action, la diffusion des résultats est un point central qui doit être traité dans le rapport final. Prenez contact avec les radios, journaux régionaux et chaînes tv locales, renseignez-vous auprès des magazines pour la jeunesse ou des journaux spécialisés et publiez vos résultats sur internet et dans des blogs. Envoyez-nous au plus tard avec le rapport final toutes les informations que vous avez communiqué aux médias et tous les articles ou communiqués qui ont déjà été publiés soit par des médias soit par vos propres canaux de communication.

Le contrat de subvention prévoit que vous devez, en tant que porteur de projet, mentionner la participation financière de Movetia lors de tout effort de communication et dans toutes les publications en lien avec le projet. Vous trouverez le logo de Movetia sur <https://www.movetia.ch/fr/programmes/diffusion>. Le logo d'Erasmus+ ne peut pas être utilisé.

## Forfait voyage

Tous les participant-e-s ont droit au remboursement des frais de voyage. Nous vous prions de rembourser également aux détenteur-ric-e-s d'un AG les frais de déplacement selon les tarifs CFF en vigueur.

## Conseils et informations complémentaires

Nous avons rassemblé pour vous sur notre site Internet divers conseils et remarques sur la planification et la réalisation de projet. Regardez par vous-même : [www.movetia.ch/fr/jeunesse/conseil](http://www.movetia.ch/fr/jeunesse/conseil)

Nous vous souhaitons plein de succès avec votre projet et sommes à votre disposition pour tout complément d'information.